

QUI DOIT VERSER ?

LES ENTREPRISES	EFFECTIF NATIONAL MOYEN 2011	
	20 salariés et +	Moins de 20 salariés
Contribution CIF (Article L6331-9)	0,20 %	Exonéré
Contribution CIF CDD (Article L6322-37)	1 %	1 %

Ces pourcentages s'appliquent à la masse salariale 2011 (cf. DADS).

Entreprises bénéficiant d'abattement (cf. notice au dos du bordereau).

QUAND VERSER ?

(Article L6331-6)

Déclaration et versement à effectuer **au plus tard le 1^{er} mars 2012**

COMMENT EFFECTUER VOTRE DÉCLARATION ?

> Par Internet : www.123collecte.fr

Rubrique **Entreprises / Télédéclaration CIF**

- Identifiez-vous avec votre code utilisateur et le mot de passe repris sur le bordereau d'appel à contribution.
- Renseignez les champs obligatoires : le calcul de la contribution est automatique, **vous n'effectuez aucun paiement en ligne.**
- Vous éditez l'attestation et joignez un chèque puis renvoyez le tout dans l'enveloppe jointe.
- Si vous réglez par virement, il n'y a rien à retourner (pensez à renseigner votre siret dans le motif de virement adressé à votre banque).

> Par courrier :

Remplir le **bordereau d'appel à contribution** et le retourner à l'aide de **l'enveloppe réponse jointe** à cet effet.

COMMENT JUSTIFIER DU VERSEMENT ?

- > En téléchargeant un **justificatif de paiement par internet** selon les mêmes modalités que pour la déclaration (voir ci-dessus).

Fongecif Rhône-Alpes

Le Premium
131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex
Tél. : 04 72 82 50 50
Fax : 04 72 82 50 79

Contact

Service collecte
Tél. : 04 72 82 50 60
Fax : 04 72 82 50 61
collecte@cifrhonealpes.com

En 2011 les **71 millions d'euros versés** par les entreprises de la région ont permis au Fongecif Rhône-Alpes de financer **près de 6 700 projets professionnels**

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS DES ENTREPRISES

EMPLOYEURS

Vous cotisez : rapide, simple, fiable...
Vous êtes exonérés : justifiez-le
Une seule adresse de télédéclaration :
www.123collecte.fr
Pas de paiement en ligne.

IMPORTANT

Si votre versement concerne des établissements situés **HORS** Rhône-Alpes (départements 01-07-26-38-42-69-73-74), téléchargez sur notre site le tableau récapitulatif des masses salariales par région. Puis envoyez-le directement à l'adresse e-mail suivante : dads@cifrhonealpes.com

SALARIÉS

- ***Un réseau de proximité en Rhône-Alpes***

Avec ses sept antennes départementales situées au cœur des principales agglomérations et ses permanences localisées dans les zones les plus éloignées, le Fongecif Rhône-Alpes propose un véritable service de proximité qui garantit l'accès de tous à l'information, l'homogénéité de traitement des demandes et un service de grande qualité au plus près des réalités des territoires.

- ***Informez-vous avec le Fongecif Rhône Alpes***

Que vous soyez salariés cdi ou cdd ou employeur, retrouvez toutes les informations pratiques sur le site :

www.fongecifrhonealpes.fr

